

Création de l'Office du Rapporteur Spécial et appui institutionnel

L'Office du Rapporteur Spécial a été créé afin de stimuler la conscience envers le respect du droit à la liberté d'expression et d'information dans l'hémisphère ; en prenant en considération le rôle fondamental que constitue ce droit dans le renforcement et la consolidation du système démocratique et dans la protection des autres droits de l'Homme.

Au cours du Second Sommet des Amériques, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont reconnu le rôle fondamental que constitue le droit à la liberté de pensée et d'expression, et ont manifesté leur satisfaction suite à la création de l'Office du Rapporteur Spécial. Durant le Troisième Sommet des Amériques, célébré à Québec, Canada, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont ratifié le mandat de l'Office du Rapporteur Spécial et se sont engagés à l'appuyer et à l'assister. Ainsi, à plusieurs reprises, l'Assemblée Générale de l'OEA a manifesté son soutien au travail réalisé par l'Office du Rapporteur Spécial et lui a assigné le suivi et l'analyse des thèmes relatifs à la liberté d'expression.

Depuis son origine, l'Office du Rapporteur Spécial a aussi reçu le soutien des organisations de la société civile, des médias, des journalistes et, principalement, des personnes qui ont été victimes de violations de leur droit à la liberté de pensée et d'expression. Ces derniers, à leur tour, ont vu dans cet Office un appui important pour le rétablissement des garanties nécessaires à l'exercice de leurs droits ou pour la réclamation des justes réparations que méritent leurs situations.



Commission interaméricaine des Droits de l'Homme

Office du Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression

Organisation des États Américains

1889 F Street, N.W. • Washington D.C., 20006
www.cidh.org/relatoria • cidhexpresion@oas.org

IACHR

Office du Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression

Commission interaméricaine des Droits de l'Homme



Organisation des États Américains

Mandat de l'Office de la Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression

L'Office du Rapporteur Spécial est un organe de caractère permanent, doté d'une structure propre et d'une indépendance fonctionnelle, qui opère à l'intérieur du cadre juridique de la CIDH.

L'Office du Rapporteur Spécial a comme mandat général la réalisation d'activités de protection et de promotion du droit à la liberté de pensée et d'expression, qui inclut les fonctions suivantes :

- a. Assister la CIDH dans l'évaluation des cas et de sollicitudes de mesures conservatoires, ainsi que dans la préparation des rapports ;
- b. Réaliser des activités de promotion et d'éducation en matière de droit à la liberté de pensée et d'expression ;
- c. Assister la CIDH dans la réalisation des visites in loco dans les pays membres de l'OEA afin d'approfondir l'observation générale de la situation et/ou d'investiguer sur une situation particulière portant sur le droit à la liberté de pensée et d'expression ;
- d. Réaliser des visites dans les différents pays membres de l'OEA ;
- e. Réaliser des rapports spécifiques et thématiques ;
- f. Promouvoir l'adoption de mesures législatives, judiciaires, administratives ou de tout autre type qui puissent rendre effectif le droit à la liberté de pensée et d'expression ;
- g. Coordonner les actions de vérification et de suivi des conditions d'exercice du droit à la liberté de pensée et d'expression dans les Etats membres avec les associations de défense de la société civile ou les institutions nationales qui luttent en faveur des droits de l'Homme ;
- h. Prêter une assistance technique aux organes de l'OEA ;
- i. Elaborer un rapport annuel sur la situation du droit à la liberté de pensée et d'expression dans les Amériques, lequel sera considéré comme relevant de la CIDH lors de l'approbation de son inclusion dans le Rapport Annuel de la CIDH qui est présenté chaque année devant l'Assemblée Générale ; et
- j. Réunir toute l'information nécessaire pour la rédaction des rapports et la réalisation des activités précédentes.

Litige stratégique en matière de liberté d'expression dans le système interaméricain

Une des fonctions les plus importantes de l'Office du Rapporteur Spécial est d'assister la CIDH dans l'évaluation des cas individuels et de préparer les rapports correspondants. Le traitement adéquat des pétitions individuelles, en plus d'assurer la justice sur des cas spécifiques, permet d'attirer l'attention sur des situations paradigmatiques qui affectent la liberté de pensée et d'expression, et de créer une importante jurisprudence applicable aussi bien par le propre système interaméricain des droits de l'Homme que par les autorités nationales.

Mesures conservatoires

L'Office du Rapporteur Spécial collabore avec la CIDH à travers la formulation de recommandations en vue de l'adoption de mesures conservatoires en matière de liberté d'expression. Les mesures conservatoires trouvent leur origine dans la nécessité d'adopter des mécanismes qui évitent un préjudice grave, imminent et irrémédiable à l'encontre des personnes soumises à la juridiction d'un Etat donné ou à l'objet du litige présenté dans la pétition étudiée par la CIDH.

Audience Publique

L'Office du Rapporteur Spécial participe de manière active aux audiences publiques sur la liberté d'expression que mène la CIDH, prépare les rapports pertinents et réalise les interventions et le suivi correspondant.

Visites officielles

Les visites in loco dans des pays de la région sont l'un des principaux moyens de l'Office du Rapporteur Spécial pour récolter des informations sur la situation de la liberté d'expression dans un pays déterminé, et pour promouvoir, d'une part, les standards internationaux sur l'exercice de ce droit, ainsi que le fonctionnement du système interaméricain des droits de l'Homme d'autre part. Les agendas de travail incluent des réunions avec les autorités des gouvernements, les membres du corps législatif, les représentants du système judiciaire, ainsi qu'avec les entités autonomes, les organisations non gouvernementales, les communicateurs sociaux, les universitaires et les usagers du système interaméricain des droits de l'Homme, entre autres.

Séminaires et atelier de travail avec des acteurs stratégiques de la région

Les ateliers et séminaires constituent un outil fondamental pour mener à bien la promotion de l'Office du Rapporteur Spécial sur le droit à la liberté d'expression. L'Office du Rapporteur Spécial a organisé des séminaires dans toute la région avec la coopération des universités, des institutions gouvernementales et des organisations non-gouvernementales. Des centaines de journalistes, avocats, étudiants et professeurs d'université, fonctionnaires publics, entre autres, ont assisté à ces séminaires, présidés par le personnel de l'Office du Rapporteur Spécial, aussi bien dans les capitales que dans les régions les plus isolées.

Rapport Annuel et production d'expertise

Une des principales tâches de la Rapporteur Spécial est l'élaboration du rapport sur l'état de la liberté d'expression dans l'hémisphère. Chaque année, ce rapport analyse la situation de ce droit dans les Etats membres de l'OEA, ce qui implique de signaler les progrès et les défis en la matière. En plus de ces rapports annuels, l'Office du Rapporteur Spécial élabore des rapports spécifiques sur des pays déterminés. Par ailleurs, l'Office du Rapporteur Spécial élabore des rapports thématiques qui ont donné lieu à d'importants processus de discussion dans la région et à la mise en place d'importantes réformes législatives et administratives.

Déclarations et Déclarations spéciales

A travers la surveillance quotidienne de la liberté d'expression dans la région, laquelle est réalisée sur la base d'un ample réseau de sources spécialisées, l'Office du Rapporteur Spécial émet des déclarations telles que les communiqués de presse, des rapports ou des opinions sur des situations spécifiques qui sont importantes pour l'accomplissement de son mandat. Par ailleurs, depuis sa création, l'Office du Rapporteur Spécial a participé à l'élaboration de déclarations spéciales qui sont habituellement signées par le Rapporteur des Nations Unies pour la Liberté d'Opinion et d'Expression (ONU), le Rapporteur de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe pour la Liberté des Moyens de Communication (OSCE), le Rapporteur de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et le Rapporteur de l'Organisation des Etats Américains pour la Liberté d'Expression (OEA). Quand il s'agit d'affaires régionales, les déclarations sont signées par les rapporteurs de l'ONU et de l'OEA.

Equipe de travail de l'Office du Rapporteur Spécial

L'Office du Rapporteur Spécial a toujours fonctionné sous la coordination du Rapporteur ou de la Rapporteur Spécial, avec une équipe qui oscille entre 2 ou 3 avocats, une personne qui possède une grande expérience dans le journalisme et la communication, et enfin, une personne qui se consacre à la gestion des ressources administratives et au suivi des projets et accords de coopération. Pour l'élaboration de certains rapports techniques, l'Office du Rapporteur Spécial a parfois fait appel à des spécialistes extérieurs.

Financements

L'Office du Rapporteur Spécial se finance intégralement à travers des fonds externes apportés spécifiquement à cette fin par les Etats membres de l'OEA, par les Etats observateurs et par les organismes ou fondations de coopération internationale. D'importants donateurs ou coopérateurs de l'Office du Rapporteur Spécial ont été les gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Canada, de la Corée du Sud, du Costa-Rica, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Mexique, du Pérou, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse, sans oublier la Commission Européenne. Ces financements ont permis à l'Office du Rapporteur Spécial de remplir ses fonctions et de poursuivre son travail de promotion et de défense du droit à la liberté d'expression.